



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUT

Question écrite n° 108352

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur les restrictions budgétaires touchant les IUT. La filière technologique coûte plus cher que les filières classiques parce qu'elle doit se maintenir au plus haut niveau technologique, cela de manière à fournir aux industriels des personnels immédiatement opérationnels. Or ses moyens ont considérablement diminué depuis 2002 alors que, dans le même temps, les IUT se mobilisaient pour la mise en place de plus de la moitié des licences professionnelles, nouveau diplôme favorisant l'insertion immédiate de nombreux étudiants. Depuis 2000, les créations de postes en IUT ne répondent pas aux besoins générés par l'augmentation de 11 % des effectifs étudiants. De plus, dans les meilleures années, les IUT se voient attribuer, au mieux, 10 % des créations d'emplois affectés à l'enseignement supérieur alors que leur charge d'enseignement représente 23 % de celle de l'université française. Par ailleurs, la mise en place des nouveaux parcours pédagogiques instaurés par l'arrêté du 3 août 2005 génère une augmentation du nombre d'heures d'enseignement sans qu'aucune rallonge budgétaire ne soit prévue. Enfin, les commissions d'évaluation soulignent systématiquement que les IUT ne sont plus en mesure de renouveler suffisamment leurs plateaux techniques en raison de la non-attribution des financements nécessaires. Il est indispensable que, dans le cadre du rapprochement université-emploi, les moyens de réussir cette mission soient donnés aux IUT. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour redonner aux IUT les moyens d'accomplir leurs missions d'enseignement et de formation dans des conditions décentes.

Texte de la réponse

Le Gouvernement attache beaucoup d'importance au développement de la filière technologique à l'université. Aujourd'hui la dépense par étudiant dans les IUT est de 9 000 euros, à comparer au coût moyen de 6 700 euros pour un étudiant à l'université. Il est vrai que ce type de filière appelle un taux d'encadrement élevé, mais, de ce point de vue, les IUT français soutiennent la comparaison avec les établissements analogues des pays voisins. Par ailleurs, depuis trois ans, un effort tout particulier a été fait pour augmenter les moyens de fonctionnement des IUT. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement de ces établissements a progressé de plus de 5 % alors que, dans le même temps, les crédits de fonctionnement de l'enseignement supérieur (universités, IEP, école d'ingénieurs et IUT) progressaient de 4 %. Au-delà de ces éléments généraux, et afin de répondre au mieux aux réalités des situations locales, les dotations des IUT ont été revalorisées en cours d'année pour tenir compte notamment de l'évolution des effectifs ou de l'ouverture de nouveaux départements. À ce titre, un complément de plus de 1 million d'euros a été accordé aux IUT au cours de l'année 2006. Ces moyens budgétaires supplémentaires ont aussi été accompagnés de créations d'emplois. Ainsi, 70 emplois d'enseignants et 51 emplois IATOS ont été créés dans les IUT en 2006, venant s'ajouter aux emplois liés à l'ouverture de nouveaux départements. Ce sont, en définitive, 150 emplois qui ont été créés pour la seule rentrée 2006 dans les IUT. À noter que l'effort du Gouvernement est constant pour soutenir cette filière, y compris quand les effectifs régressent. Entre 2001 et 2005, les IUT ont perdu 6 000 étudiants et le taux de vacance est passé de 3,5 à 9 % et dans le même temps, leurs moyens ont augmenté. Il est vrai, cependant, que pour des raisons

historiques, certains IUT sont moins dotés que la moyenne, cette situation étant particulièrement vraie pour les IUT les plus jeunes. C'est pour cette raison que lors de la discussion du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche le 3 novembre à l'Assemblée nationale et le 1er décembre dernier au Sénat, le Gouvernement a pris la décision d'affecter 1,5 million d'euros à la réduction des disparités entre les IUT. L'action du Gouvernement est toute tournée vers le développement des formations professionnalisantes et les IUT en font partie. Les IUT fêtent cette année leur quarantième anniversaire.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108352

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11225

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1095